

Énergie 4

GÉRER

ÉCONOMISER

PROTÉGER

INNOVER

En thème :
LE MICRO-ÉOLIEN
Voir pages centrales

CONSOMMER MOINS ET PRODUIRE RENOUVELABLE

Voici les deux leviers (avec l'indispensable troisième pilier : se déplacer mieux) sur lesquels agir pour diminuer notre dépendance à l'énergie et améliorer notre indépendance financière. C'est aussi de cela qu'on parlera à la conférence de Copenhague, un moment capital pour nous mais surtout pour nos petits-enfants, car ce double principe est valable aussi bien à l'échelle d'un pays, d'une région, d'une commune qu'à celle d'une famille.

Côté énergie renouvelable, les panneaux solaires, thermiques d'abord, photovoltaïques ensuite, ont bénéficié d'un réel engouement en Wallonie. Et ils continuent de le faire, même si les conditions financières sont légèrement moins favorables depuis la suppression de la prime. Mais le temps de retour de l'investissement en est peu affecté et tous les autres avantages restent : les certificats verts, le principe de compensation, la déduction fiscale. Et bien entendu aussi le principal avantage d'un panneau solaire : fournir une énergie gratuite.

En outre, le budget global des aides n'est pas en diminution et d'autres projets vont être soutenus efficacement. Notamment les projets d'isolation thermique de nos habitations. Moins visibles, moins attractives technologiquement, ce sont pourtant les dépenses d'isolation qui offrent le meilleur « retour sur investissement » c'est-à-dire le meilleur rapport entre ce qu'elles coûtent et l'argent qu'elles rapportent. Et s'il s'y ajoute des aides de la Région wallonne, c'est carrément LE placement à ne pas manquer (pour en savoir plus sur les nouvelles primes énergie, voyez l'encadré sur cette page).

L'ensemble des aides, rappelons-le, a pour objectif de soutenir et d'aider la diminution de la consommation dans les ménages. D'où l'importance des mesures techniques, mais aussi... des changements d'habitudes. L'automne a été doux, les prix du gaz sont plus bas que l'an dernier... alors ne boudons pas notre plaisir. Mais plutôt que de fêter cela en tournant de deux crans le bouton du chauffage aux premiers vrais frimas, faisons plutôt le geste d'enfiler un pull et gardons la main légère sur le thermostat.

Luc Maréchal

Directeur général ff

Direction générale opérationnelle

Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Énergie



UN NOUVEAU GUIDE INTERACTIF SUR LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Dès le stade de l'esquisse, par les choix architecturaux et techniques, il est possible de promouvoir la performance énergétique de chaque bâtiment. Ce nouveau guide s'adresse donc à tous les acteurs de la construction mais avant tout aux auteurs de projets. Il se concentre principalement sur les bâtiments neufs du secteur résidentiel et définit les éléments à considérer depuis la conception jusqu'à la réalisation d'un projet. Il présente la nouvelle réglementation wallonne visant à accroître la performance énergétique des bâtiments et aborde les diverses notions et méthodes proposées dans la réglementation. Enfin, ce guide poursuit l'objectif d'aider à la compréhension d'une nouvelle approche globale de la performance énergétique.

Car pour obtenir un bâtiment efficace sur le plan énergétique, isoler n'est aujourd'hui plus suffisant. Il est aussi nécessaire de prendre en compte les différents postes de la consommation d'énergie : le chauffage des locaux, l'eau chaude sanitaire, le recours à des auxiliaires voire à la climatisation. Cet ouvrage est téléchargeable dans sa version interactive sur <http://energie.wallonie.be>.

PRIMES PROLONGÉES, CERTIFICATS VERTS AVANCÉS

L'actuel dispositif des primes «Énergie» visant à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie est prolongé jusqu'au 1^{er} mai prochain, a annoncé le Ministre de l'Énergie Jean-Marc Nollet. Les primes seront octroyées aux conditions actuelles pour tout travail facturé jusqu'au 30 avril 2010 inclus, à l'exception de la prime photovoltaïque pour laquelle un déphasage a été programmé. Un nouveau dispositif de primes est en cours d'élaboration. Il mettra davantage l'accent sur l'isolation et entrera en vigueur le 1^{er} mai 2010. Les nouvelles mesures seront communiquées aux candidats investisseurs et aux professionnels avant le salon Batibouw.

Le 26 novembre, le gouvernement a par ailleurs adopté en première lecture un projet d'arrêté permettant d'octroyer anticipativement les certificats verts. Le principe : offrir la possibilité à ceux qui investissent dans des installations photovoltaïques, éoliennes, de biomasse, de cogénération et d'hydraulique d'une puissance inférieure ou égale à 10 kW, de bénéficier d'une avance de 40 certificats verts maximum dès après leur investissement. La mesure sera valable pour tout dossier introduit auprès de la CWaPE à partir du 1^{er} décembre 2009. Ce nouveau mécanisme devrait être pleinement opérationnel au plus tard le 1^{er} juin 2010.

SPW

Service public de Wallonie



MICRO-ÉOLIEN : UN PAS DE PLUS VERS L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

Au niveau d'un pays comme au niveau d'une famille ou d'une entreprise, les solutions énergétiques d'avenir se ressemblent : il faut trouver un «mix» énergétique. C'est-à-dire un mélange de diverses sources d'énergie qui soient complémentaires, les moins chères possibles, peu polluantes, et si possible... inépuisables !

Et si d'un autre côté, on met en place des techniques (isolation, éclairage LED...) et des comportements qui diminuent les besoins sans sacrifier le confort, on se dirige tout droit vers l'autonomie énergétique.

Qu'entend-on par énergie éolienne et micro-éolienne ?

Éole était le dieu des vents dans l'Antiquité et c'est son nom qu'on a gardé pour désigner l'énergie récupérée à partir des mouvements de l'air : le vent.

Les gigantesques moulins à vent que l'on voit fleurir au bord de nos autoroutes sont des éoliennes de puissance : elles font 1, 3, voire 5 MW (mégawatts). Leur investissement représente des millions d'euros.

Nous nous intéresserons ici uniquement aux micro-éoliennes, jusqu'à 10 kW (c'est-à-dire 0,01 MW, pour comparer avec les grandes éoliennes). Pourquoi cette limite ? Parce que légalement c'est la puissance maximale autorisée pour qu'une installation puisse bénéficier du système de compensation et avoir un compteur qui tourne à l'envers. Au-delà de cette puissance, le propriétaire d'une éolienne sera considéré comme un producteur professionnel. Il devra installer un compteur double-flux et conclure un contrat avec un fournisseur pour la revente de ses excédents d'électricité, ce qui est coûteux et entraîne des démarches administratives complexes.

Y a-t-il assez de vent en Belgique ?

Pour la majorité des éoliennes, le seuil minimum de vitesse moyenne annuelle du vent est d'environ 4 mètres/seconde (14,4 km/h). Certaines régions de Wallonie ont un régime de vents inférieur à ce minimum. C'est pourquoi une étude des possibilités locales est indispensable.

Puis-je installer une éolienne n'importe où ?

Pas tout à fait, mais les formalités restent simples :

- il suffit de demander un «petit permis» d'urbanisme à la commune. Il n'est pas nécessaire de recourir à un architecte et l'avis du Fonctionnaire délégué n'est pas requis.
- La hauteur de l'éolienne (et de son mât) est limitée à la distance du pied de l'éolienne à la limite de la propriété voisine.
- Il faut ensuite mesurer le potentiel éolien du site de votre implantation. Concrètement, il s'agit de mesurer pendant 6 mois d'hiver, au moyen d'un anémomètre, la constance et la vitesse du vent. Il est également possible de demander la répartition des vitesses de vent moyennes via une société spécialisée dans la modélisation des vents. Rappelons au passage qu'une éolienne fonctionne aussi la nuit, contrairement aux panneaux photovoltaïques, et qu'il y a plus de vent en hiver, un moment où nous avons besoin de plus de lumière électrique.
- Une fois connu le potentiel de votre site, il faut déterminer la puissance optimale de l'éolienne à installer. Pour ce faire, un abaque est disponible sur cette page web : http://www.compagnons-eole.be/Documents/abaque_Puiss_eol.pdf



Une aide financière ?

Il n'existe pas de prime à proprement parler pour construire une éolienne, mais la production d'électricité éolienne bénéficie d'un certificat vert par mégawatt-heure produit.

Comment m'informer plus ?

«Les Compagnons d'Éole» est une asbl de passionnés de l'éolienne, active depuis de nombreuses années. Ils ont accumulé une solide expérience et des connaissances qu'ils partagent sur leur site www.compagnons-eole.be. Cette association est également chargée officiellement par la Région wallonne de gérer gratuitement les certificats verts des particuliers qui le souhaitent.

Début 2010, un Vade-Mecum du petit éolien ainsi qu'un simulateur permettant d'évaluer la production annuelle d'une éolienne sur un site donné seront disponibles sur <http://energie.wallonie.be>. Objectifs : fournir, à tout porteur de projet (particulier, entrepreneur indépendant, profession libérale, responsable de PME ou agriculteur), les informations pratiques et explications utiles au montage d'une éolienne de faible puissance et permettre de réaliser soi-même une évaluation de la pertinence de son projet.

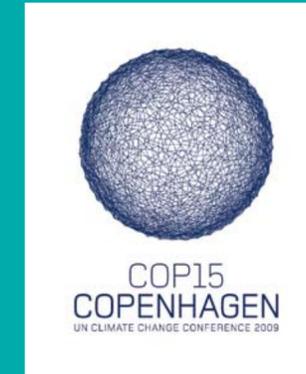
Raccordé au réseau : autonomie et sécurité solidaire à la fois

Longtemps, les techniques éoliennes et solaires ont été réservées aux systèmes électriques déconnectés du réseau : les endroits éloignés ou inaccessibles, les bateaux ou les engins spatiaux. Mais le gros problème d'une installation électrique 100% autonome est de stocker l'énergie pour l'utiliser dans les moments où la production est plus faible. Il faut pour cela des batteries très coûteuses, encombrantes et consommant beaucoup d'énergie pour leur fabrication.

Depuis qu'il est possible de raccorder au réseau une micro-installation de production, toute habitation peut être équipée de sa propre centrale d'énergie. Et ses occupants profitent d'un triple avantage.

1. Tant que votre production suffit à votre consommation, vous ne dépensez rien.
2. Dès que votre production est excessive, inutile de la stocker dans des batteries : le réseau récupère votre électricité en excès et la redistribue aux consommateurs qui en ont besoin (ménages, commerces, bureaux ou industries)... et vous gagnez de l'argent, car votre compteur tourne à l'envers ! Vous ne pouvez toutefois pas réinjecter sur le réseau davantage que votre consommation annuelle.
3. Si vous avez besoin d'un apport d'énergie supplémentaire, le réseau vous la fournit à un prix normal. Il n'est pas nécessaire d'investir dans l'achat et l'entretien de batteries de stockage.

Les enjeux de Copenhague



Les médias ne cessent d'en parler : la conférence de Copenhague de décembre 2009 est un événement mondial. Pourquoi ? Est-ce juste un sommet politique de plus ? Quel impact cet événement peut-il avoir sur nos vies ? Réponse par un petit retour en arrière dans le passé.

Souvenez-vous du Protocole de Kyoto, dont on a tant parlé également. Cet accord de 1998 signé par 172 pays sous l'égide de l'ONU avait pour objectif d'établir un calendrier de réduction des émissions des gaz à effet de serre. Concrètement, l'Union Européenne l'a mis en pratique en édictant une directive européenne qui a obligé les pays membres à prendre à leur tour des mesures. C'est ainsi

qu'en Wallonie, le Décret «PEB» (performance énergétique des bâtiments) entre en vigueur en plusieurs phases. C'est grâce à ce décret, donc aux accords de Kyoto, que nos maisons seront mieux isolées, moins gourmandes en énergie. Bien d'autres décisions découlent également de Kyoto, comme le soutien financier aux énergies renouvelables que nous mettons en œuvre dans nos habitations, ou le remplacement des ampoules à incandescence par des lampes économiques.

Mais cet accord de Kyoto arrive à échéance en 2012. Or les efforts ne font que commencer. Il faut absolument que les nations s'entendent pour diminuer encore plus rapidement les émissions de gaz à effet de serre si nous voulons maintenir le réchauffement de la planète sous le seuil des 2°C maximum que recommandent les experts du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat). Au-delà de 2°C, les conséquences sur le climat pourraient être catastrophiques.

Un nouvel accord devra être établi pour faire suite au protocole de Kyoto. C'est cet accord qui doit être décidé ce mois-ci à la Conférence de Copenhague. Il s'agira notamment pour les pays riches d'intensifier leurs efforts de réduction des émissions, et de décider comment ils vont pouvoir aider financièrement les pays pauvres à faire de même sans pour autant entraver un développement économique auquel ils ont droit à leur tour.

Selon une enquête récente de l'Institut Lightspeed, les deux tiers (65%) des citoyens interrogés dans le monde espèrent un accord international sur la lutte contre le changement climatique. Au Brésil (86%) et au Mexique (83%), l'attente est particulièrement forte et parmi les pays industrialisés, la France (73%) et l'Allemagne (70%) paraissent les plus motivés.

La crise économique que nous traversons, accompagnée de son cortège de pertes d'emplois, nous paraît toutefois plus urgente et plus proche de nous que ces grands enjeux mondiaux. En d'autres termes, la crise économique doit-elle nous faire nous désintéresser de la crise climatique ?

Depuis le rapport Stern de 2006, on sait que ce serait une grave erreur économique et écologique. Car il est prouvé que les coûts à engager pour sauver le climat, qui sont certes énormes, ne sont rien en comparaison de ce que cela coûterait si nous ne faisons rien. Il est établi également que les nouvelles technologies de l'énergie et les activités d'amélioration des habitations sont une source très importante d'emplois nouveaux. Déconnecter économie et climat n'a donc pas de sens. Voilà pourquoi nous devons nous intéresser à Copenhague : pour nos emplois, pour l'avenir de nos enfants, et pour que le monde que nous habitons reste pacifique et non déchiré par des guerres de l'énergie.



Au niveau de notre maison, voici les pistes actuelles pour plus d'autonomie énergétique :

- Les **PANNEAUX SOLAIRES THERMIQUES**, qui produisent de l'eau chaude, sont entrés dans les mœurs en Wallonie et ailleurs.
- Les **PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**, qui fournissent de l'électricité, ont démarré en flèche en 2009. De plus en plus performants, ils sont de moins en moins chers. Ceci permettra bientôt de couvrir les besoins d'une famille avec une plus petite surface de panneaux et pour un prix allant décroissant.
- La **BIOMASSE**, sous forme de pellets a permis d'automatiser l'usage du bois d'une façon aussi confortable que celui du gaz ou du mazout.
- La **PRODUCTION ÉOLIENNE** à l'échelle d'un ménage : c'est ce point que nous développons dans l'article ci-contre.

Petit appareil, grands enseignements

La facture d'électricité n'arrive dans notre boîte aux lettres qu'une fois par an. En attendant, nous payons des acomptes fixes. Et en cas de surconsommation d'un appareil, il est bien tard pour réagir. De plus, la facture ne nous donne qu'un aperçu global de notre consommation, sans faire le détail. Savez-vous par exemple que la production de froid (réfrigérateur, congélateur) est un des postes de dépenses les plus importants en électricité ?

En cas de doute, comment savoir ce que consomme au juste tel ou tel appareil ? Le chauffage de l'aquarium, qui fonctionne toute l'année ? La télé qui reste en veille en permanence ? Le routeur wifi, jamais éteint ?...

Pour le savoir précisément, voici deux appareils bien utiles.

→ LE WATTMÈTRE

Il coûte entre 12 et 40 euros et se trouve dans tout magasin de bricolage. Il se présente comme une prise enfichable dans une autre prise, et dotée d'un affichage numérique. Il suffit généralement d'encoder le prix au kilowatt-heure (voyez votre facture) et de l'intercaler entre la prise murale et l'appareil qu'on veut surveiller. Laissez-le

fonctionner pendant une période significative (24 h ou une semaine, ou plus). L'affichage vous révélera la consommation d'énergie, ou directement la dépense en euros pour la période considérée. Une petite multiplication vous permettra ensuite de déterminer ce que coûte en moyenne le fonctionnement d'un appareil électrique pendant une année. Edifiant...

Attention, les wattmètres bon marché ne parviennent généralement pas à mesurer une puissance inférieure à 5 watts. En dessous de ce seuil, ils indiquent «0». Impossible donc de mesurer la consommation de veille. Vérifiez ce point avant d'acheter.



→ L'ENREGISTREUR DE CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Plus évolué que le précédent, cet appareil offre plus de possibilités. Il coûte de 80 à 100 € (suivant que l'on prenne ou non la version avec télé-chargement).

Il se compose de deux parties. La première est une sonde émettrice qui se connecte directement, en toute sécurité, via une pince, sur le tableau de distribution. La seconde partie, un afficheur, est portable et se place n'importe où dans le bâtiment. Elle peut être raccordée à un PC par câble USB.

Si souhaité, les enregistrements de consommations peuvent être téléchargés de l'afficheur vers un ordinateur, ce qui permet de créer des courbes de consommation et le suivi d'un objectif de consommation (câble et logiciel fournis).



©doc.ecowatt

Grâce à ce dispositif, vous pouvez connaître la consommation instantanée (celle qui est en train de se produire), mais aussi les consommations moyenne et totale par jour, semaine et mois, les coûts en euros, et les quantités de CO₂ émises.

Une mesure constante permet d'ajuster ses comportements, de modifier ses habitudes de consommation quand il en est encore temps ou de vérifier l'impact des mesures d'économie.

LES GUICHETS DE L'ÉNERGIE

TOUS LES GUICHETS SONT OUVERTS DU MARDI AU VENDREDI DE 9 À 12 HEURES OU SUR RENDEZ-VOUS

ARLON
Rue de la Porte Neuve, 19 - 6700 ARLON
Tél. 063/24.51.00 - Fax : 063/24.51.09

BRAINE-LE-COMTE
Rue Mayeur Etienne, 4 - 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél. 067/56.12.21 - Fax : 067/55.66.74

CHARLEROI
Centre Héraclès
Avenue Général Michel 1E - 6000 CHARLEROI
Tél. 071/33.17.95 - Fax : 071/30.93.10

EUPEN
Hostert, 31A - 4700 EUPEN
Tél. 087/55.22.44 - Fax : 087/55.22.44

HUY
Place Saint-Séverin, 6 - 4500 HUY
Tél. 085/21.48.68 - Fax : 085/21.48.68

LIBRAMONT
Grand Rue, 1 - 6800 LIBRAMONT
Tél. 061/23.43.51 - Fax : 061/29.30.69

LIEGE
Rue des Croisiers, 19 - 4000 LIEGE
Tél. 04/223.45.58 - Fax : 04/222.31.19

MARCHE-EN-FAMENNE
Rue des Tanneurs, 11 - 6900 MARCHE
Tél. 084/31.43.48 - Fax : 084/31.43.48

MONS
Avenue Jean d'Avesnes, 10-2 - 7000 MONS
Tél. 065/35.54.31 - Fax : 065/34.01.05

MOUSCRON
Rue du Blanc Pignon, 33
7700 MOUSCRON
Tél. 056/33.49.11 - Fax : 056/84.37.41

NAMUR
Rue Rogier, 89 - 5000 NAMUR
Tél. 081/26.04.74 - Fax : 081/26.04.79

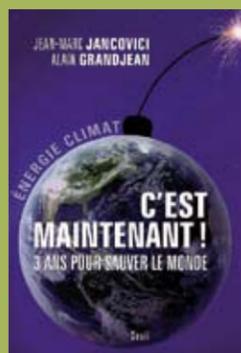
OTTIGNIES
Avenue Reine Astrid, 15 - 1340 OTTIGNIES
Tél. 010/40.13.00 - Fax : 010/41.17.47

PERWEZ
Rue de la Station, 19 - 1360 PERWEZ
Tél. 081/41.43.06 et 081/24.17.06

PHILIPPEVILLE **Nouveau**
Avenue des Sports, 4 - 5600 Philippeville
Tél. 071/61.21.30

TOURNAI
Rue de Wallonie, 19-21 - 7500 TOURNAI
Tél. 069/85.85.34 - Fax : 069/84.61.14

«C'EST MAINTENANT !» 3 ans pour sauver le monde



Ce titre en forme de rappel pressant est celui du dernier livre de Jean-Marc Jancovici, coécrit avec l'économiste Alain Grandjean. Ces auteurs avaient déjà publié voici trois ans «*Le plein s'il vous plaît !*», un petit ouvrage à l'humour caustique qui analysait le problème énergéto-climatique en termes scientifiques, sociologiques et politiques.

Cette fois, les deux experts se livrent à un vrai plaidoyer pour que nous tous, citoyens et décideurs politiques, prenions à bras-le-corps le problème de l'énergie, donc du climat. Le sous titre est clair : «*3 ans pour sauver le monde*».

Après avoir expliqué de quoi sont faites les réserves d'énergie mondiale, le livre explique les possibilités et aussi les limites des énergies renouvelables. Il insiste sur la nécessité absolue de réduire nos besoins d'énergie par un changement de nos comportements de consommation, aussi bien alimentaires que de travail ou de mobilité.

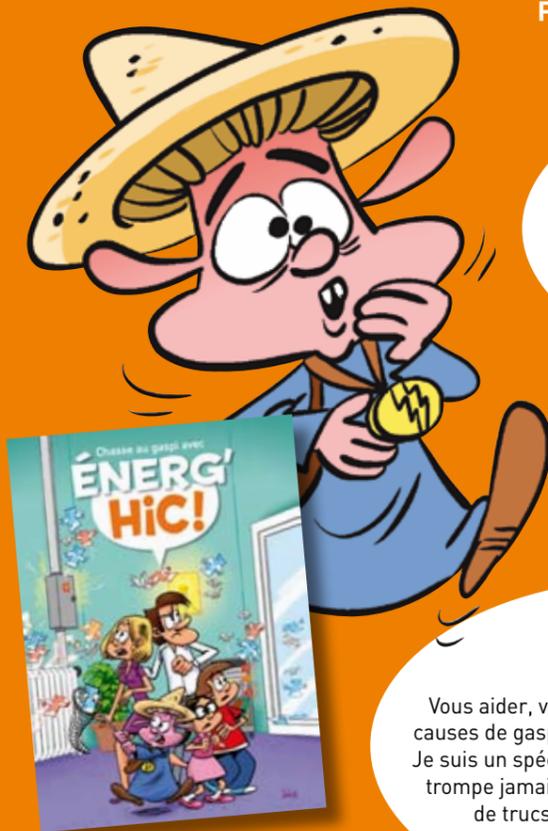
Les auteurs développent ensuite le cœur du problème : «*La paix, l'actif le plus précieux de l'Europe - et du monde occidental - ne résistera pas longtemps à une crise énergétique majeure, à une crise majeure d'approvisionnements de ressources stratégiques, ou à une transition climatique massivement destructrice (et encore moins à ce qui est le plus probable, à savoir une savante combinaison des trois).*»

Voici donc un livre que chacun peut aborder : si vous n'êtes pas bien informé sur ces questions, il vous donnera un aperçu complet des enjeux de la crise de l'énergie. Si vous cherchez à approfondir la démarche d'économie d'énergie que vous inspire «*Energie 4*», vous y trouverez de nombreux sujets de réflexion. Une lecture pas toujours rassurante mais salutaire.

«*C'est maintenant !*», Editions du Seuil, 2009, 300 pages, ISBN-13 : 978-2020987684, 19,50 €.

Rencontre insolite avec Énerg'Hic !

Un drôle de petit bonhomme avec un chapeau bizarre, originaire du monde secret de la forêt, s'est récemment installé parmi les humains. On le rencontre dans différents endroits : une bande dessinée, un site web, un dessin animé, ...



Pour en savoir plus, nous l'avons interviewé.

1 Bonjour ! Comment t'appelles-tu ?

Énerg'Hic ! En fait c'est mon surnom. «*Hic !*» parce que j'ai très souvent le hoquet. Ça m'arrive à chaque fois que je vois un gaspillage d'énergie. Je ne peux pas m'en empêcher et cela dure tant qu'on n'a pas cessé de gaspiller. Une simple fenêtre mal fermée, un tuyau mal isolé et hop, ça me prend !

2 D'après tes vêtements et ton chapeau en forme de champignon, on devine que tu n'es pas d'ici. D'où viens-tu au juste ?

En fait, je suis un lutin des forêts d'Ardenne. Je vivais avec mes semblables bien tranquillement jusqu'au jour où ils ont décidé de m'envoyer en mission chez vous, les humains. Mon peuple habite sur la Terre depuis bien plus longtemps que vous, et nous la connaissons bien. Alors nous pensons qu'il est grand temps que vous écoutiez nos conseils.

3 Quelle est ta mission ?

Vous aider, vous les humains, à rechercher les causes de gaspillage d'énergie dans vos maisons. Je suis un spécialiste pour ça : mon hoquet ne me trompe jamais. En plus j'ai des milliers d'idées, de trucs et d'astuces en réserve pour trouver une solution à tous ces problèmes.

4 Et tu visites toutes les maisons ?

Pour l'instant je vis dans la famille Isola : Paul, Bénédicte et leurs enfants Mathias et Marie. J'ai déjà bien du travail avec ces quatre-là ! Ma vie est pleine de gags... D'ailleurs pour s'en rendre compte, il suffit de lire la BD où je raconte mes aventures avec eux. Elle est gratuite, il suffit de la demander à Gwen (gwendoline.gerard@spw.wallonie.be), une fonctionnaire sympa de la Région wallonne. Elle s'y connaît super bien en énergie elle aussi.

5 Et ensuite viendras-tu chez nous ?

Je ne peux pas aller chez tout le monde et puis je m'entends trop bien avec Mathias ! Mais toutes les familles et tous les enfants pourront me voir dans un dessin animé et sur mon site web. Et ainsi, profiter de mes conseils.

6 Une dernière question : pendant que nous te parlions, on dirait que ton chapeau a changé de forme... C'est possible ?

Euh... oui. Vous avez remarqué ? C'est une autre bizarrerie, du moins pour vous car chez nous, les lutins, ça se passe toujours comme ça : dès qu'une idée me passe par la tête, mon chapeau prend la forme de cette idée. C'est souvent très pratique pour expliquer quelque chose : pas besoin de faire un dessin !

«*Chasse au gaspi avec Énerg'Hic !*», une BD de 30 pages, à découvrir et à commander gratuitement sur <http://energie.wallonie.be> ou par téléphone au 078/150.006.

TOUT AU SOLAIRE, MÊME LE LAVE-LINGE !



Anne-Marie et Robert Ortman, de Thimister, ont récemment équipé leur toiture de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire, et photovoltaïques pour la production d'électricité. «*Nous avons terminé de rembourser notre prêt, explique Anne-Marie. Il était donc intéressant de refaire un emprunt pour béné-*

ficier d'une déductibilité fiscale. Nous pensions installer une deuxième salle de bain et finalement nous avons préféré faire un geste pour l'environnement.»

Pourquoi les deux types de panneaux ?

«*Le photovoltaïque n'a pas rendu le thermique moins intéressant, répond Robert. L'un produit de l'électricité et l'autre de l'eau chaude, toutes deux gratuites. Et nous nous félicitons d'avoir fait placer les deux en même temps car les techniciens ont pu optimiser l'emplacement des panneaux sur la partie disponible de notre toiture. Si nous l'avions fait en deux phases, il aurait peut-être fallu faire quelques démontages. D'où perte de temps et d'argent. De plus, les passages de conduites électriques et d'eau chaude ont été faits en une seule opération. Un conseil à ce propos : faire passer les raccordements par l'extérieur, sans percer la toiture, sans passer par les pièces d'habitation. Esthétiquement ça a l'aspect d'une descente de gouttière. Autre aspect très important : ces raccordements doivent être très bien isolés thermiquement.*»

Et du côté des démarches administratives, n'est-ce pas trop lourd ?

«*D'abord il n'y a pas de démarche à faire pour l'urbanisme si les panneaux sont en toiture, précise Robert, ce qui simplifie la vie. Ensuite, nous avons choisi une entreprise de notre région qui s'occupe*

de tous les aspects administratifs. Or certaines firmes ne le font pas. Ce serait un autre bon conseil à donner : vérifier que l'entreprise s'occupe des démarches.» Anne-Marie ajoute : *nous ne nous sommes occupés de rien du tout et nous avons vu arriver les certificats verts sur notre compte.*»

Votre installation vous satisfait-elle à l'usage ?

Anne-Marie : «*Mieux que ça : au début, nous allions tous les jours dans le garage pour regarder le compteur tourner à l'envers ! Cette période de fascination est un peu passée, mais nous apprécions toujours beaucoup notre lave-linge... solaire. En effet, nous avons fait installer un petit appareil régulateur qu'on intercale entre l'arrivée d'eau chaude solaire et le lave-linge. C'est donc l'eau chaude gratuite qui entre dans le lave-linge et la résistance de chauffage n'a pas besoin de fonctionner. Grosse économie sur la facture d'électricité... Et les cycles de lavage sont plus courts puisqu'il n'y a pas de temps de chauffe. Mais l'eau chaude venant du panneau peut dépasser 90°C en été ! Ce qui serait fatal au linge. On règle donc le régulateur sur la température de lavage, 40°C par exemple. L'appareil ajoute alors de l'eau froide au flux d'eau chaude entrant pour que le lave-linge se remplisse d'une eau à la température désirée.*» Et Robert d'ajouter : «*En plus de ces avantages sur les finances du ménage, c'est une vraie satisfaction mentale de savoir qu'on pollue moins.*»